



La Dématérialisation des bulletins – V7.00

La démarche est basée sur le volontariat des partenaires, volonté formalisée par une convention entre l'ordonnateur, le comptable et le juge des comptes.

Une option permettant la dématérialisation des pièces justificatives de paie est à votre disposition dans le logiciel **Paie Véga⁺**, suite au passage de la **Version 7.00** (diffusée début décembre 2007).

Afin d'utiliser cette nouvelle option, nous vous invitons à consulter **l'Aide F1** de votre logiciel **Paie Véga⁺** :

- Menu **Aide**
- Sous-menu **Aide F1**
- Onglet **Sommaire**
- Partie **Le traitement de la paie**
- Sous-partie **La dématérialisation des bulletins.**

Note :

Un guide complet sur Hélios et son déploiement en trésorerie est à votre disposition sur votre Espace clients.